

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 22 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jorge VELSO MACHADO, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENOUDA, Marie-Claire CASTERAN, Jacques ROS, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE*, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, Geneviève CARECCHIO, David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Maryse MICHAUD a donné pouvoir à M. MOROGE
Patrice LANGIN a donné pouvoir à M. COUPE
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Mme COMTE
Marie-Noëlle DUFOUR a donné pouvoir à Mme LARGE
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Mme BELATTAR
Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Mme LENOBLE
Nathalie MURCIA a donné pouvoir à M. Javazzo

Arrivée à 18 h 50 a donné pouvoir à M. SEBASTIEN

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marjorie CHAIZE est désignée secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2015

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2015.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015

COMPTE RENDU AFFICHE DU 28 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE 2015

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

CABINET DU MAIRE

1-Motion de soutien à l'action de l'AMF

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

APPROUVE la motion présentée.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2- Admission en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 1 015,50 € et de l'admission en créances éteintes pour un montant de 873,22 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur les comptes 6541 (non-valeurs) et 6542 (créance éteintes),

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2015, chapitre 65.

3- Subvention exceptionnelle à Sud-Ouest Emploi

Rapporteur : Mme COMTE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Sud-Ouest Emploi au titre des actions 2014,

DIT que la dépense est inscrite au budget 2015 chapitre 65.

4- Frais de déplacement des agents

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE l'application des dispositions précitées en matière de frais de déplacement

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

5- Impact de l'absentéisme sur le régime indemnitaire

Rapporteur : Mme SIMON

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 abstentions, du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

DECIDE de réduire de moitié le régime indemnitaire des agents de la mairie de Pierre-Bénite à compter du 91^{ème} jour d'arrêt de maladie ordinaire, après 1 an de congé longue maladie et 3 ans de congé longue durée.

DIT que cette disposition n'est toutefois pas applicable aux agents placés en congé suite à un accident de service/accident du travail ou maladie professionnelle, et aux agents placés en congé de maternité, paternité ou adoption.

6- Réorganisation des services – précision

Rapporteur : M. DU REPAIRE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

APPROUVE les précisions apportées à la transformation du poste de chargé de communication ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur, en poste ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial.

DECIDE la suppression du poste de responsable du service des moyens généraux, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial principal

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

7- Recrutement d'un archiviste – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme CLAUZIER

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE la suppression dun poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine à temps non complet 10h30 hebdomadaires et la création dun poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet pour 10H30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2015,

DIT que le montant de la dépense sera imputé au budget de l'exercice 2015 et suivants, au

chapitre 012 – charges de personnels et frais assimilés – aux articles et fonctions concernés.

8- Création de la commission du marché forain

Rapporteur : Mme LARGE

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 3 contres** du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine » et **4 abstentions** du groupe « Pierre-Bé demain »

ABROGE la délibération n° 2014-040 du 6 mai 2014 désignant les représentants de la commune au sein de la commission du marché forain

DECIDE de créer la commission communale des marchés

FIXE la composition de cette commission comme suit

- d'un président en la personne du Maire ou son représentant ;
- d'un ou plusieurs conseillers municipaux (2 titulaires et 2 suppléants) ;
- des représentants des commerçants des marchés au travers de leurs organisations professionnelles et/ou d'un ou plusieurs représentants élus parmi les professionnels présents régulièrement sur les marchés de la commune à savoir deux représentants du secteur alimentaire et 2 représentants du secteur produits manufacturés.
- du responsable de la police municipale
- du technicien en charge du marché

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier par arrêté le règlement du marché forain en conséquence

DESIGNE en qualité de représentants de la commune à la commission du marché forain :

Titulaires

-Sandrine COMTE

-Dominique LARGE

Suppléants

-Mostefa BENAOUA

-Max SEBASTIEN

9- Convention de mutualisation de moyens entre la mairie et le collège Marcel Pagnol pour la restauration des élèves

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mutualisation de moyens entre la mairie et le collège Marcel Pagnol et toute pièce s'y rapportant

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

POLE TECHNIQUE

10- Dépôt de dossiers AD'AP pour Ecole maternelle Henri Wallon, Ecole maternelle Jean Lurçat et multi accueil La Ruche

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le dossier AD'AP relatif à l'Ecole maternelle Henri Wallon

Actions de mise en accessibilité programmées	Date prévisionnelle	Coût prévisionnel TTC
Réalisation d'un WC PMR	2eme semestre 2015	6 240 €
Mise en place d'un lavabo PMR	2eme semestre 2015	600 €
Repositionner les interrupteurs à 1,30 m de haut maximum	2eme semestre 2016	2 900 €
Mise aux normes porte métal de 0,70 à 0.83	2eme semestre 2016	2 550 €
Mise aux normes porte bois de 0.77 à 0.83	2eme semestre 2016	7 500 €
	TOTAL TRAVAUX	19 790 €

APPROUVE le dossier AD'AP relatif à l'Ecole maternelle Jean Lurçat

Actions de mise en accessibilité programmées	Date prévisionnelle	Coût prévisionnel TTC
Porte entrée	2eme semestre 2015	2 772 €
Sanitaire adapté à créer	2eme semestre 2016	4 968 €
Repositionner les interrupteurs à 1,30 m de haut maximum	2eme semestre 2016	3 100 €
Changer grille d'avaloir extérieur	2eme semestre 2016	190 €
Boucher trous extérieure	2eme semestre 2016	380 €
	TOTAL TRAVAUX	11 410 €

APPROUVE le dossier AD'AP relatif au multi-accueil La ruche

Actions de mise en accessibilité programmées	Date prévisionnelle	Coût prévisionnel TTC
Repositionner l'interphone à 1,30 m de haut	2eme semestre 2015	200 €
Découpe du seuil d'entrée pour rectifier pente	2eme semestre 2015	250 €
	TOTAL TRAVAUX	450 €

11- Enquête publique : demande d'autorisation présentée par la société GENZYME POLYCLONALS SAS en vue d'exploiter des installations où sont utilisés de manière confinée dans un processus de production industrielle des OGM, Boulevard Chambaud de la Bruyère à Lyon 7ème.

Rapporteur : M. MAJDALANI

Ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique rend **UN AVIS FAVORABLE** sous réserve de l'avis du CHSCT, **et 3 abstentions** du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine », à la demande d'autorisation présentée par la société GENZYME POLYCLONALS SAS en vue d'exploiter des installations où sont utilisés de manière confinée, dans un processus de production industrielle, des OGM, Boulevard Chambaud de la Bruyère à Lyon 7^{ème}.

12- Rapport annuel 2014 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Le Maire lève la séance à 20 h 15